

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un bureau d'études national pour l'évaluation finale des interventions du Programme d'Engagement Civique de l'USAID, Mis en Œuvre par FHI360 dans 06 Régions/District du Mali

1. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. Contexte

Le Programme d'Engagement Civique (PEC), financé par l'USAID de 2016 à 2021, est un programme du secteur de la Paix, Démocratie, et Gouvernance (PDG) qui soutient la société civile malienne dans une nouvelle dynamique. Avec l'objectif d'améliorer la redevabilité publique par le renforcement du rôle des citoyens dans le processus de développement et de la gestion publique des finances. Le PEC soutient les maliens à mieux jouer leurs rôles et responsabilités de contrat social, en leur donnant des outils et les ressources nécessaires pour que chaque partie joue pleinement son rôle.

En complémentarité avec les autres programmes du secteur de la Paix, Démocratie, et Gouvernance de l'USAID, le PEC soutient la consolidation de la gouvernance démocratique au Mali : rapprocher les citoyens des représentants de l'Etat et des collectivités et favoriser la gestion concertée et consensuelle des questions publiques. Ceci devait avoir pour effet la réduction des faiblesses institutionnelles et d'engagement civique qui ont contribué à la fragilité du Mali.

Le PEC-Mali intervient dans quatre-vingts (80) communes des cinq (05) régions suivantes : Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et le District de Bamako. Le programme a été initialement conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer la responsabilité sociale à travers le mécanisme de redevabilité « de bas en haut »
- Améliorer la collaboration efficace des OSC avec le gouvernement et le secteur privé pour élaborer des politiques publiques d'intérêt commun
- Renforcer les capacités des citoyens à travailler en tant qu'acteurs avec le gouvernement du Mali pour la promotion de leurs droits et devoirs.

Par ailleurs, avec le contexte socio-sanitaire, marqué par l'apparition de COVID-19 en 2020, un 4^e objectif a été intégré au programme, qui vise à « atténuer l'impact de COVID-19 dans les collectivités ciblées ».

Pour atteindre ses objectifs, le PEC a octroyé des subventions et une assistance technique à 22 organisations de la société civile (18 OSC et 4 DPO) afin d'appuyer les OCBs à assurer leur rôle de veille et plaider en faveur de l'amélioration de la responsabilisation dans le système de gouvernance et de la fourniture de services sociaux de base dans cinq (5) régions du Mali à savoir, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou et le district de Bamako.

1.2. Enjeux :

Dans ses 06 régions/district d'intervention, à savoir Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et le District de Bamako, des organisations locales de la société civile (OSC) travaillent sur place en synergie/réseau avec des organisations communautaires de base (OCB) pour mettre en œuvre des activités d'engagement civique sur la base des subventions de financement. Les interventions de PEC ont été une occasion pour ces partenaires d'expérimenter des outils et approches

"innovantes" pour l'amélioration de la qualité des services rendus par les collectivités territoriales, et pour renforcer la gouvernance inclusive du territoire (personne ne sera laissé pour compte). Après plus de 04 années d'application de ces outils et approches, un travail d'évaluation s'impose et dont les conclusions pourront alimenter le plaidoyer des acteurs de la société civile et des décideurs politiques en faveur d'une amplification des approches réussies dans les autres communes et au niveau régional. Aussi, les conclusions de ce travail d'évaluation pourront fournir des éléments d'informations aux futures interventions en matière de gouvernance et démocratie locale.

Enfin, pour les principaux partenaires et cibles des appuis du programme, notamment les OSC, OCB, élus, services techniques, secteur privé, et les communautés, une évaluation des expériences menées leur permettra de prendre du recul par rapport à leur quotidien en vue de remettre en question la valeur ajoutée des pratiques de routines et d'opérer des changements durables pour une meilleure performance de leurs prestations.

Pour bien mener ce travail décrit ci-dessus, le PEC fait appel à un bureau d'études national en vue d'apprécier et d'évaluer les expériences glanées et les pratiques menées depuis le démarrage du programme ; et ce, pour documenter les réalisations, les résultats atteints dans l'amélioration de la livraison des services de base aux populations et de la gouvernance inclusive.

2. OBJECTIFS ET PORTEE DE LA MISSION

2.1. Objectifs :

Conformément au document du projet et à la politique d'évaluation de l'USAID et de FHI360, une évaluation finale du programme doit être conduite pour examiner et apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, notamment les progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus. Cette évaluation permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du programme dans l'amélioration de la qualité de l'offre de services aux populations, à travers la consolidation de la gouvernance locale, la démocratie locale, la paix et la cohésion sociale d'une part, et d'autre part de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant le bailleur et les bénéficiaires cibles dans la définition de nouvelles interventions. De façon spécifique, il s'agira de:

- Montrer dans quelle mesure les objectifs du programme ainsi que les approches et outils utilisés ont su répondre aux attentes et aux besoins prioritaires identifiés lors de la formulation du programme ;
- Mettre en exergue l'apport du programme dans la réalisation des missions et stratégies du bailleur ainsi que des acteurs locaux et des communautés ;
- Analyser les changements positifs réels provoqués par l'intervention, tant sur le plan du renforcement institutionnel/organisationnel que sur le plan de l'offre de services aux populations, et identifier/analyser les facteurs essentiels de cette réussite ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats, en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;

- Apprécier la durabilité des résultats atteints (renforcement institutionnel et organisationnel des OSC partenaires, appropriation du changement par les partenaires, etc.) ;
- Apprécier l'appropriation des outils, approches et stratégies du programme par les acteurs, partenaires et ou bénéficiaires ;
- Examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité, de l'égalité de genre et de l'inclusion ;
- Faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du programme et proposer des pistes d'amélioration en appui au Gouvernement, au bailleur et aux partenaires de mise en œuvre dans l'identification de nouvelles opportunités de programmation.

2.2. Portée de l'évaluation

Cette évaluation finale prendra en compte toutes les actions programmées dans le document projet et devrait répondre aux critères et questions d'évaluation suivantes :

- La pertinence :
 - ✓ Les objectifs et les résultats des interventions sont-ils conformes aux priorités nationales ?
 - ✓ Le problème adressé répond-il aux besoins des populations ciblées ?
 - ✓ Quels sont les points forts et les faiblesses dans la mise en œuvre ?
- L'efficacité :
 - ✓ Des progrès vers les résultats ont-ils été réalisés ?
 - ✓ Dans quelle mesure les résultats du programme ont contribué à la réalisation des objectifs du programme ? Et dans quelle mesure les résultats ont contribué aux effets escomptés ?
 - ✓ Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets ?
 - ✓ Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?
- L'efficience :
 - ✓ Quel est le taux d'exécution au niveau global ?
 - ✓ Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre des activités ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ?
 - ✓ Les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?
 - ✓ Le programme a-t-il été géré de manière optimale ? Les méthodes choisies pour l'exécution ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?
- L'impact et la durabilité :
 - ✓ Quels sont les effets et/ou les impacts des interventions ?
 - ✓ Quels sont les changements produits par les interventions du programme ?
 - ✓ Quel est le degré d'appropriation du programme par les partenaires d'exécution et les communautés ?
 - ✓ Dans quelle mesure les changements positifs intervenus continueront-ils à l'avenir ?

- ✓ Dans quelle mesure les capacités intentionnelles et organisationnelles des partenaires et des communautés ont-elles été renforcées ?
 - ✓ Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ?
 - ✓ La complémentarité, la collaboration et la synergie entre les acteurs seront-elles durables ?
- ***Critères transversaux*** : A ces critères, il faut ajouter des questions transversales sur la promotion de l'équité genre, la prise en compte des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Ces questions sont telles que :
 - ✓ Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la promotion du genre dans les interventions ?
 - ✓ Le programme a-t-il contribué à la promotion de la participation et l'inclusivité des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux activités d'engagement civique ?
 - ✓ Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre, dans les futures interventions ?

3. METHODOLOGIE

Le champ de l'étude couvre toute la zone d'intervention du programme, mais aussi tous les acteurs pertinents impliqués dans la mise en œuvre des activités (les OSC, OCB, collectivités territoriales, services techniques, représentants de l'Etat, secteur privé, etc.). En ce sens, le bureau d'études sélectionné devra proposer la méthodologie en lien avec les TdRs de l'évaluation et qui sera basée sur une démarche participative, afin d'impliquer tous les acteurs pertinents dans la recherche, le traitement et le partage de l'information. Elle sera bâtie autour de :

- La prise de contact avec le commanditaire pour le cadrage de la mission ;
- La revue documentaire (processus continu tout au long de l'étude) ;
- L'organisation de mini-ateliers et des rencontres individuelles avec les membres de l'équipe du programme ;
- L'organisation de visites de terrain et des entretiens avec les partenaires du programme au niveau local, régional et national ;
- La rédaction du rapport provisoire et définitif de la mission ;
- L'animation d'ateliers de restitution des résultats provisoires et définitifs de l'étude.

4. MANDAT DU BUREAU D'ETUDE ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1. Mandat du bureau d'études :

Le bureau d'études qui sera sélectionné s'engage à mobiliser 02 experts (01 spécialiste en évaluation des projets/programmes de développement, chef de mission et 01 spécialiste en gouvernance, décentralisation et développement local) qui travailleront en étroite collaboration pour exécuter l'ensemble des prestations conformément aux présents termes de référence et dans le respect des normes et éthiques professionnelles établies. Sous la supervision de l'équipe PEC, le bureau d'études exécutera les activités suivantes :

- La production d'une note de cadrage assortie de la méthodologie et du chronogramme détaillé de la mission ;

- L'animation d'une réunion de cadrage sur la base de la note de cadrage ;
- L'analyse et la synthèse des documents fournis par le programme ;
- L'organisation et la tenue des rencontres avec l'équipe du programme ;
- L'organisation et la tenue des rencontres (en atelier ou individuelles) et des entretiens avec les acteurs de mise en œuvre du programme au niveau national, régional et local ;
- La rédaction du rapport provisoire d'évaluation et sa soumission à l'équipe du programme pour observations et commentaires ;
- La restitution (en ateliers) des résultats provisoires de la mission l'évaluation (aux partenaires et au bailleurs) ;
- La rédaction du rapport final et son résumé exécutif prenant en compte les observations et commentaires du commanditaire (Le résumé exécutif sera rédigé en version française et anglaise) ;
- La production (en annexe) d'un recueil des outils/approches et des bonnes pratiques identifiées par les partenaires et les communautés ;
- La production (en annexe) d'une fiche d'analyse des points forts et points faibles de l'accompagnement du PEC, assortie de recommandations pour un meilleur ancrage des résultats du programme.

Le rapport provisoire est soumis au commanditaire pour validation avant d'être finalisé par le bureau d'études. Le rapport final et ses annexes seront soumis en copie dure (deux exemplaires) et en version électronique à la Direction du PEC.

NB :

- La proposition technique doit inclure de façon claire (dans une rubrique) comment les mesures barrières contre la COVID-19 seront prise en compte dans la mise en œuvre des activités et dans la méthodologie de la consultation.
- Aussi, dans la proposition financière, notez que PEC/FHI360 prendra en charge le transport pour les missions dans les régions

Informations utiles pour le prestataire

Lieux de déroulement de la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Bamako • Regions de Kayes, Sikasso, Segou, Mopti, Tombouctou
Supervision	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe Technique PEC
Type et durée du Contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de prestation de services • 32 jours ouvrables (avec 02 experts mobilisés)
Langues requises	<ul style="list-style-type: none"> • Français (obligatoire) • Anglais (atout majeur)
Date indicative du démarrage de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> • Dès la signature du contrat et jusqu'au 30 novembre 2021
Date limite du dépôt des candidatures	<ul style="list-style-type: none"> • 27 aout 2021

4.2. Livrables attendus

Les livrables attendus sont définis en fonction des objectifs de la mission d'évaluation. Le bureau d'études sélectionné est tenu de fournir les livrables suivants :

- Une note de cadrage assortie de la méthodologie et du chronogramme détaillé de la mission ;
- Un rapport d'évaluation provisoire pour observations et commentaires ;
- Un rapport d'évaluation final et son résumé exécutif prenant en compte les observations et commentaires du commanditaire ;
- Un recueil des outils/approches et bonnes pratiques du programme identifiés par les partenaires et les communautés ;
- Une fiche d'analyse des points forts et points faibles de l'accompagnement du PEC, assortie de recommandations pour un meilleur ancrage des résultats du programme.

5. DOCUMENTS DE REFERENCE ET CHRONOGRAMME INDICATIF

5.1. Documents de référence

Afin de bien mener la revue documentaire et les analyses y afférentes, les documents suivants seront mis à disposition du bureau d'études :

- Les documents du programme, notamment la proposition de projet, le contrat (coopérative agreement) (en anglais) ;
- Les rapports de résultats trimestriels et annuels (en anglais) du programme
- Les rapports finaux des OSC partenaires (si besoin) ;
- Les rapports des sous-contractants (si besoin) ;
- Les rapports des small grants soumis par les OSC partenaires (si besoin).

5.2. Chronogramme indicatif

La prestation s'étale de septembre au 30 novembre 2021 (toutes phases comprises), avec 32 jours de prestations payées pour 02 experts (30 jours par expert). Le bureau d'études sélectionné proposera un calendrier d'exécution conformément à la méthodologie et à la durée assignée à la mission.

6. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES

L'équipe d'évaluation que le bureau d'études doit proposer sera composée comme suit :

Un (1) Expert en évaluation des projets et programmes de développement (chef de mission) qui doit :

- Avoir niveau maîtrise ou doctorat en sociologie, planification, administration des collectivités, économie du développement ou disciplines assimilées ;
- Avoir au moins 15 ans d'expérience dans la gestion des projets et programmes de gouvernance et développement local ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de formulation, de la gestion et de l'évaluation des programmes de développement ;

- Avoir une grande familiarité avec l'application des méthodes de gestion et systèmes de suivi-évaluation des programmes de coopération en général et les programmes financés par l'USAID en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques publiques et démontrer une expérience en matière de gouvernance locale, de décentralisation et de développement local au Mali ;
- Avoir une bonne connaissance des zones d'interventions du PEC ;
- Avoir conduit au moins deux (2) missions similaires au Mali au cours des 5 dernières années et de préférence dans les projets/programmes financés par l'USAID ;
- Avoir de très bonnes aptitudes en matière d'analyse et de rédaction des rapports ;
- Justifier d'une maîtrise parfaite de la langue française, un bon niveau en anglais et d'une grande capacité de mener un travail qualitatif sur le terrain.

Un (1) Expert en gouvernance, mobilisation communautaire et renforcement des capacités qui doit :

- Avoir le niveau maîtrise en sciences sociales et ou politiques, développement local, Economie du développement ou disciplines assimilées ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans la gestion des projets et programmes de gouvernance et de renforcement de capacités des acteurs au Mali ;
- Avoir une très bonne connaissance des acteurs de la gouvernance et du fonctionnement de la décentralisation au Mali ;
- Avoir une bonne connaissance des zones d'interventions du PEC ;
- Avoir conduit au moins une (1) mission similaire au Mali au cours des 3 dernières années, et de préférence dans les projets/programmes financés par l'USAID ;
- Avoir de très bonnes aptitudes en matière d'analyse et de rédaction des rapports ;
- Justifier d'une maîtrise parfaite de la langue française, un bon niveau en anglais et d'une grande capacité de mener un travail qualitatif sur le terrain.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT ET CRITERES DE SELECTION

7.1. Conditions de paiement

Le paiement se fera en 3 tranches : La première tranche de 30% après la validation de la note de cadrage (au terme de la réunion de cadrage), la deuxième tranche de 30%, après la restitution des résultats provisoires de l'évaluation et la troisième et dernière tranche de 40% après soumission et validation du rapport final et ses annexes.

7.2. Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les procédures en vigueur à FHI 360. Les critères de sélection sont les suivantes (Critères généraux) ;

- Expériences similaires et pertinentes du bureau d'études et des experts proposés ;

- Qualité de l'offre technique, avec un planning réaliste ;
- Disposer des ressources humaines et matérielles adéquates pour la réalisation de la mission ;
- Fournir la meilleure proposition qualité/prix (mieux disant) ;
- Être en règle avec les obligations fiscales et fournir les documents administratifs (registre de commerce, l'Attestation de la TVA et le NIF).

8. PROCEDURE DE SOUMISSION

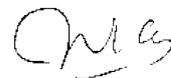
Les dossiers de soumission doivent comprendre :

- Une offre technique incluant la présentation du bureau d'étude, une méthodologie claire et un calendrier précis de la mission , ainsi que les CV des experts proposés
- Une offre financière incluant le montant toutes taxes comprises ;
- Au moins deux à trois attestations de services pour des travaux similaires déjà réalisés par les experts pour le compte des organisations similaires à FHI360 ainsi que les contacts de trois personnes ou organisations de références pour ces services rendus.

FHI360 invite par le présent avis de consultation les bureaux d'études intéressés à déposer leurs offres sous plis fermé à la Direction de FHI360 Mali- Immeuble Bathily, 3e Etage (Meme immeuble que les Assurances Atlantiques), Hamdallaye ACI2000| Bamako, Mali, au plus tard le **27 aout 2021 à 11h30** ou en version électronique à Mali.Procurement@fhi360.org

NB : Uniquement les postulants dont les dossiers seront sélectionnés seront contactés.

Approved



Quentin Kanyatsi
COP